

## DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION - "PIECES JUSTIFICATIVES"

**Les pièces sont à fournir en un seul exemplaire *quelle que soit l'option retenue.***

	<i>Restaurant scolaire</i>	<i>Garderie périscolaire</i>	<i>Mercredis loisirs</i>
Fiche n° 1 - "Inscription/Réinscription/Renseignements" recto-verso dûment complétée	✓	✓	✓
Fiche n° 2 - Fiche de renseignements centre de loisirs : mercredis-loisirs et vacances scolaires			✓
Fiche n° 3 - "Fiche sanitaire" dûment complétée	✓	✓	✓
Fiche n° 4 - Reproduction et représentation de photographie pour une personne mineure sur le temps du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire	✓	✓	
Fiche n° 5 - Autorisations parentales (sorties, transport, urgence médicale, photos)			✓
Fiche n° 6 - Accusé réception du (des) règlement(s) intérieur(s) selon l'inscription choisie	✓	✓	✓
Attestation du médecin traitant précisant que les vaccins de l'enfant sont à jour et que l'enfant est autorisé à pratiquer une activité sportive			✓
Attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire pour l'année scolaire en cours	<b>A fournir AUX ECOLES dès la rentrée</b>		
En cas de séparation des parents, justificatif du droit de garde	✓	✓	✓
Pour le calcul du quotient familial, la dernière attestation de paiement de la CAF ou de la MSA portant le numéro d'allocataire	✓	✓	✓

Les documents listés ci-après sont **à conserver** :

DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION	DISPOSITIONS GENERALES ET TARIFS
Annexe 1	Règlement intérieur du restaurant scolaire
Annexe 2	Règlement intérieur de la garderie périscolaire
Annexe 3	Règlement intérieur des mercredis loisirs

## DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION

Année scolaire 2022/2023

Restaurant Scolaire - Garderie Périscolaire - Mercredis Loisirs

**DATE LIMITE DE DÉPOT DU DOSSIER : 24 JUIN 2022**

L'inscription aux services municipaux d'accueil des enfants se fait à l'aide **D'UN DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION** à déposer impérativement, en mairie de Cuverville, **AU PLUS TARD LE 24 JUIN 2022**.

Ce dossier unique vous permet de fournir en une seule fois l'ensemble des pièces nécessaires pour l'inscription de votre (vos) enfant(s) aux activités municipales suivantes :

- Restauration Scolaire,
- Garderie Périscolaire,
- Mercredis Loisirs.

### DISPOSITIONS PARTICULIERES A CHAQUE ACCUEIL

Nos structures sont en mesure d'accueillir les enfants atteints d'allergie ou d'autres pathologies sous réserve de l'élaboration préalable d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). (Cf. règlements).

#### ► LE RESTAURANT SCOLAIRE - ☎ 02 31 82 32 70

Ce service fonctionne en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Vous pouvez consulter le menu du restaurant scolaire sur le site internet de la ville : [www.cuverville.fr](http://www.cuverville.fr), à la mairie et aux écoles.

#### ► LA GARDERIE PERISCOLAIRE - MATERNELLE : ☎ 02 31 72 14 51 - ELEMENTAIRE : ☎ 02 31 72 11 16 / 06 07 31 75 17 / 06 75 46 01 34 OU UNIQUEMENT AUX HEURES DE FONCTIONNEMENT

Ce service fonctionne en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

A l'école maternelle : de 7h30 à 8h30 et de 16h25 à 18h30

A l'école élémentaire : de 7h30 à 8h20 et de 16h15 à 18h30

La garderie périscolaire n'est pas assurée le matin de la rentrée des classes, soit le **jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022** (Cf. règlement en annexe 2).

#### ► JOURNEE SCOLAIRE

##### ECOLE MATERNELLE

	7h30 - 8h35	8h35 - 11h45	11h45 - 13h20	13h20 - 16h30	16h30 - 18h30
LUNDI	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Garderie
MARDI	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Garderie
JEUDI	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Garderie
VENDREDI	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Garderie

##### ECOLE ELEMENTAIRE

	7h30 - 8h20	8h20 - 12h00	12h00 - 13h35	13h35 - 16h15	16h15 - 18h30
LUNDI	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Garderie
MARDI	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Garderie
JEUDI	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Garderie
VENDREDI	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Garderie

#### ► LES MERCREDIS LOISIRS 3/12 ANS

Les mercredis loisirs seront ouverts à partir du **mercredi 07 septembre 2022**.

Un service de restauration est proposé aux familles.

	Journée avec repas	Matin sans repas	Matin avec repas	Après-midi sans repas	Après-midi avec repas
MERCREDI	8h00 à 18h00	8h00 à 12h00	8h00 à 13h30	13h30 à 18h00	12h00 à 18h00

#### ORGANISATION ET INSCRIPTIONS

Les enfants sont pris en charge au centre de loisirs entre 8h00 et 9h00. Pour l'accueil sans restauration, les parents accompagnent leur(s) enfant(s) entre 13h30 et 14h00 au centre de loisirs. Les enfants doivent être récupérés entre 17h00 et 18h00. Le déjeuner est servi au restaurant scolaire.

L'inscription est annuelle, avec un paiement par cycle.

## ► LE RESTAURANT SCOLAIRE

- o Enfants cuvertvillais et non cuvertvillais (lieu d'habitation à la date de la rentrée scolaire)

QUOTIENT FAMILIAL	ECOLE MATERNELLE		ECOLE ELEMENTAIRE	
	ENFANTS CUVERTVILLAIS	ENFANTS NON CUVERTVILLAIS	ENFANTS CUVERTVILLAIS	ENFANTS NON CUVERTVILLAIS
T1 : 0 € à 800.99 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €
T2 : 801 € à 1 200.99 €	3.50 €	4.00 €	3.80 €	4.30 €
T3 : > 1 201 €	3.70 €	4.20 €	4.00 €	4.50 €

- o Enfants cuvertvillais et non cuvertvillais (lieu d'habitation à la date de la rentrée scolaire) pour lesquels UN PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI) a été mis en place - Ecoles maternelle et élémentaire : 1 € par repas pour les tranches T1, T2 et T3.
- o A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, le coût annuel de la fourniture de la serviette de table destinée aux enfants de l'école maternelle, commune et hors commune, fréquentant le restaurant scolaire est fixé à 6.00 €.
- o Tarifs pour les repas pris sans réservation sur le logiciel dédié qui sera facturé de la manière suivante :
  - ✓ Ecole maternelle - Enfant cuvertvillais et non cuvertvillais : 5.00 €  
(Peu importe le montant du quotient familial),
  - ✓ Ecole élémentaire - Enfant cuvertvillais et non cuvertvillais : 6.00 €  
(Peu importe le montant du quotient familial)

## ► LA GARDERIE PERISCOLAIRE

- o A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, les tarifs de la garderie périscolaire comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	ENFANTS CUVERTVILLAIS (lieu d'habitation à la date de la rentrée scolaire)				ENFANTS NON CUVERTVILLAIS (lieu d'habitation à la date de la rentrée scolaire)			
	MATIN		SOIR		MATIN		SOIR	
	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant et plus	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant et plus	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant et plus	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant et plus
T1 : 0 à 620.99 €	1.30 €	1.05	2.15 €	1.75 €	1.50 €	1.20 €	2.35 €	1.90 €
T2 : 621 à 1 200.99 €	1.43 €	1.18 €	2.28 €	1.88 €	1.63 €	1.33 €	2.48 €	2.03 €
T3 : > 1 201 €	1.56 €	1.31 €	2.41 €	2.01 €	1.76 €	1.46 €	2.61 €	2.16 €

- o A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, tout retard après 18h30 (heure de fermeture de la garderie) sera facturé 1 € par ½ heure de retard.

## ► LES MERCREDIS LOISIRS 3 - 12 ANS

Cuvertvillais - Allocataire CAF			
Quotient Familial	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Journée avec repas
T1 : 0 à 620 €	5.89 €	7.87 €	10.88 €
T2 : 621 à 1 200 €	6.89 €	9.79 €	12.80 €
T3 : > 1 201 €	7.89 €	11.79 €	13.80 €

Non cuvertvillais - Allocataire CAF			
Quotient Familial	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Journée avec repas
T1 : 0 à 620 €	7.00 €	9.20 €	13.00 €
T2 : 621 à 1 200 €	8.00 €	11.12 €	14.92 €
T3 : > 1 201 €	9.00 €	13.12 €	15.92 €

## FICHE N° 1 - DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION - "Inscription/Réinscription/Renseignements"

## RESPONSABLES LEGAUX

1	NOM : .....	Prénom : .....	Date et lieu de naissance : .....
	Nom de naissance : .....	Qualité : .....	
Adresse : .....			
Téléphone fixe : ..... Portable : ..... Professionnel : ..... Courriel : .....			
Situation familiale <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Union libre <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Divorcé(e)			
2	NOM : .....	Prénom : .....	Date et lieu de naissance : .....
	Nom de naissance : .....	Qualité : .....	
Adresse : .....			
Téléphone fixe : ..... Portable : ..... Professionnel : .....			
Courriel : .....			
Situation familiale : <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Union libre <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Divorcé(e)			

## REGIME

<input type="checkbox"/> Allocataire CAF	<input type="checkbox"/> Régime spécial (MSA ou autre)	<input type="checkbox"/> Sans régime
Nom et prénom de l'allocataire : .....	N° allocataire : .....	Quotient familial (CAF) : ..... €
Caisse d'assurance maladie <input type="checkbox"/> CPAM <input type="checkbox"/> MSA <input type="checkbox"/>	N° sécurité sociale : .....	<input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> mère
Sous tutelle financière <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui, organisme de tutelle : .....		

## PERSONNES AUTORISEES A PRENDRE EN CHARGE LE (OU LES) ENFANT(S)

Personne 1	Nom et prénom : .....	Téléphone : .....	Lien de parenté : .....
Personne 2	Nom et prénom : .....	Téléphone : .....	Lien de parenté : .....
Personne 3	Nom et prénom : .....	Téléphone : .....	Lien de parenté : .....

## PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Personne 1	Nom et prénom : .....	Téléphone : .....	Lien de parenté : .....
Personne 2	Nom et prénom : .....	Téléphone : .....	Lien de parenté : .....
Personne 3	Nom et prénom : .....	Téléphone : .....	Lien de parenté : .....

## AUTORISATION SPECIALE ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

Autorisation d'intervention médicale : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Etablissement d'hospitalisation privé : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Etablissement d'hospitalisation public : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Médecin traitant : .....
Mutuelle de l'enfant : .....	<input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> mère	N° mutuelle : .....	Ville ..... ☎ .....

## REGIME ALIMENTAIRE

Type de repas : <input type="checkbox"/> Normal / <input type="checkbox"/> Particulier : <input type="checkbox"/> Sans porc <input type="checkbox"/> Végétarien <input type="checkbox"/> Végétalien <input type="checkbox"/> autres à préciser le cas échéant : .....
(Les repas végétariens et végétaliens ne sont pas substitués.)

## ASSURANCE SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE en cours de validité

Compagnie d'assurance : .....	Numéro de contrat : .....
-------------------------------	---------------------------

## AUTORISATION DE PUBLICATION DE L'IMAGE DE MON ENFANT

Je soussigné(e) .....
Autorise la Mairie à publier et à utiliser photos, films de mon (mes) enfant(s) <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

## AUTORISATION DE SORTIE PERISCOLAIRE

Je soussigné(e) .....
Autorise mon (mes) enfant(s) à quitter seul(s) l'accueil périscolaire <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)-nous soussignons .....	déclare -déclarons exacts les renseignements ci-dessus.
Fait à ....., le ___ / ___ / ____	
Signature(s) des deux parents ou du responsable légal.	

## DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION

## SUITE FICHE N° 1 - "Inscription/Réinscription/Renseignements"

CHOIX *(cocher la (les) case(s) de votre choix)* Restaurant scolaire Garderie Périscolaire Mercredis loisirs

ENFANT 1	ENFANT 2	ENFANT 3
Nom : .....	Nom : .....	Nom : .....
Prénom : .....	Prénom : .....	Prénom : .....
Date de naissance : .....	Date de naissance : .....	Date de naissance : .....
Classe : .....	Classe : .....	Classe : .....

RESTAURANT SCOLAIRE *(cocher la (les) case(s) de votre choix)*

	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3
Lundi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mardi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jeudi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
vendredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PAI à préciser :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres observations			

GARDERIE PERISCOLAIRE *(cocher la (les) case(s) de votre choix)*

	Enfant 1		Enfant 2		Enfant 3	
	Matin à partir de	Après-midi jusqu'à	Matin à partir de	Après-midi jusqu'à	Matin à partir de	Après-midi jusqu'à
Lundi	<input type="checkbox"/> h	<input type="checkbox"/> h	<input type="checkbox"/> h	<input type="checkbox"/> h	<input type="checkbox"/> h	<input type="checkbox"/> h
Mardi	<input type="checkbox"/> h	<input type="checkbox"/> h	<input type="checkbox"/> h	<input type="checkbox"/> h	<input type="checkbox"/> h	<input type="checkbox"/> h
Jeudi	<input type="checkbox"/> h	<input type="checkbox"/> h	<input type="checkbox"/> h	<input type="checkbox"/> h	<input type="checkbox"/> h	<input type="checkbox"/> h
vendredi	<input type="checkbox"/> h	<input type="checkbox"/> h	<input type="checkbox"/> h	<input type="checkbox"/> h	<input type="checkbox"/> h	<input type="checkbox"/> h

## MERCREDIS LOISIRS

Les mercredis-loisirs reprendront le 07 septembre 2022

Pour inscrire votre (vos) enfant(s),  
veuillez contacter Madame Chloé CORDIER, Directrice-Coordnatrice du Centre de Loisirs de Cuverville

06.75.46.01.34

[enfance.jeunesse.cuverture@laliguenormandie.org](mailto:enfance.jeunesse.cuverture@laliguenormandie.org)

**FICHE N° 2** -Centre de loisirs : Mercredis-Loisirs et Vacances scolaires

**ENFANT**

NOM : ..... PRENOM : .....  
Date de naissance : .....  Masculin  Féminin  
Lieu de naissance : .....  
Adresse de l'enfant : .....  
CP / Ville : .....

**RESPONSABLE LEGAL 1**

NOM : ..... Portable : .....  
NOM de jeune fille : ..... Professionnel : .....  
Prénom : ..... @courriel : .....  
Adresse : (si différente): ..... N° allocataire CAF : .....  
..... Quotient Familial : .....  
CP : ..... Autre régime et N°: .....  
Ville : ..... Situation familiale :  Marié(e)  Pacsé(e)  
Adresse de facturation ?  Oui  Non  Célibataire  Concubinage  Divorcé(e)  
Fixe : .....  Veuf(ve)

**RESPONSABLE LEGAL 2**

NOM : ..... Portable : .....  
NOM de jeune fille : ..... Professionnel : .....  
Prénom : ..... @courriel : .....  
Adresse (si différente): ..... N° allocataire CAF : .....  
..... Quotient Familial : .....  
CP : ..... Autre régime : .....  
Ville : ..... Situation familiale :  Marié(e)  Pacsé(e)  
Adresse de facturation ?  Oui  Non  Célibataire  Concubinage  Divorcé(e)  
Fixe : .....  Veuf(ve)

*Si garde exclusive ou destitution de l'autorité parentale,  
joindre impérativement une pièce justificative du jugement.*

**STRUCTURE OU FAMILLE D'ACCUEIL**

NOM : ..... PRENOM : .....  
Adresse : .....  
CP / Ville : .....  
Téléphone : .....

Fait à .....

Le.....

Signature responsable légal 1

Signature responsable légal 2

**FICHE N° 3**

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles aux animateurs et aux médecins sur le participant. Elle évite de vous démunir de son carnet de santé mais elle est obligatoire pour tout accueil collectif de mineur.

NOM du Participant.....Prénom :.....  
Date de Naissance :.....  Garçon  Fille

NOM(S)-prénom(s) du(des) responsables légal(aux) :.....  
Adresse complète :.....  
Téléphone(s) fixe(s) et portable(s) du domicile :.....  
Téléphone(s) fixe(s) et portable(s) du travail :.....  
Médecin Traitant (NOM, Ville et Téléphone) :.....  
Mutuelle : N° Mutuelle :  
N° Sécurité Sociale :  
Si CMU, photocopie de la carte vitale et de l'attestation CMU où l'enfant apparaît.

**VACCINATIONS :**

- Fournir obligatoirement un certificat médical attestant la mise à jour des vaccins de l'enfant. (Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat de contre-indication).

**RENSEIGNEMENTS MEDICAUX SUR LE PARTICIPANT**

L'enfant suit-il un traitement médical :  OUI  NON  
Si PAI : nous joindre un double du protocole émis par le médecin  
Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance et autorisation parentale)

Le Participant a-t-il déjà eu les maladies suivantes (Cochez les maladies concernées) :  
 Rubéole  Varicelle  Angine  Rhumatisme  Scarlatine  Coqueluche  Otite  
 Rougeole  Oreillons

**ALLERGIES**

Asthme  oui  non | Alimentaire  oui  non | Médicamenteuse  oui  non | Autres :.....

**CAUSE DE L'ALLERGIE ET CONDUITE A TENIR** (si automédication, le signaler) :

.....  
.....  
Autorisez-vous le maquillage sur votre enfant dans le cadre des activités ?  oui  non

**DIFFICULTES DE SANTE** (Maladie, Accident, Crises, Opérations, Rééducation) en précisant dates et précautions à prendre :

.....  
.....  
.....

**RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS** (Lunettes, Lentilles, Prothèse dentaires,... précisez)

.....  
.....  
Type de repas :  Sans porc  Végétarien  Autres (précisez) :.....

Je soussigné..... responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : Signature :

## FICHE N° 4 - REPRODUCTION ET REPRESENTATION DE PHOTOGRAPHIE POUR UNE PERSONNE MINEURE

*(Sur le temps du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire)*

Nous soussignés *(prénom, nom des 2 parents ou du responsable légal)* :

---

Domiciliés à *(indiquer l'adresse de chaque parent si ce n'est pas la même)* :

Mère : \_\_\_\_\_

Père : \_\_\_\_\_

Responsables légaux de l'enfant *(prénom, nom de l'enfant)* :

---

Autorisons la municipalité de la commune de Cuverville à utiliser l'image de mon enfant (photos - films) sur tous les supports de valorisation et/ou publications :

- Site internet de la commune de Cuverville [www.cuverville.fr](http://www.cuverville.fr)
- Blog
- Plaquettes d'informations d'activités et d'inscriptions
- Journaux (Ouest France et Liberté)
- Affichages pédagogiques

N'autorisons pas la municipalité de la commune de Cuverville à utiliser l'image de mon enfant (photos - films) sur tous les supports de valorisation et/ou publications :

Destinés aux opérations de communication 2022-2023.

Cette autorisation est consentie à titre gratuit et est valable au maximum 3 ans.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données concernant votre enfant *(Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée)*. Pour toute demande de suppression ou rectification, vous pouvez vous adresser à la commune de Cuverville - Place André Schoëffler - 14840 ou en envoyant un courriel : [mairie@cuverville.fr](mailto:mairie@cuverville.fr).

Fait à ....., le .....

*Signature(s) des 2 parents ou responsables légaux*



**FICHE N° 5 - AUTORISATIONS PARENTALES - Ligue de**

Enfant(s) : \_\_\_\_\_

- **AUTORISE(S) A REPARTIR :**       seul(s)                       accompagné(s)

Personne(s) autorisée(s) à venir chercher mon enfant en mon absence :

NOM-Prénom	Lien de parenté	N° de téléphone

▪ **URGENCE MEDICALE**

\*J'autorise/ \*Je n'autorise pas

- le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

\*Je m'engage à rembourser les frais médicaux engagés par la **LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE NORMANDIE**.

▪ **TRANSPORT**

\*J'autorise/ \*Je n'autorise pas la structure à transporter mon enfant :

- en transport collectif type bus de ville, car, minibus 9 places
- en co-voiturage en véhicule personnel d'autres parents
- occasionnellement par l'équipe d'animation, dans son véhicule personnel assuré par la **LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT** si les transports en commun ne sont pas adaptés.

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, responsable légal de l'enfant  
 \_\_\_\_\_ atteste avoir lu et approuve cette décharge.

Fait à..... le .....

Signature(s) des 2 parents ou du responsable légal

\* entourer la mention utile

SUITE FICHE N° 5

REPRODUCTION ET REPRESENTATION DE PHOTOGRAPHIE  
POUR UNE PERSONNE MINEURE PARENTALES - Ligue de

Nous soussignés (prénom, nom des 2 parents ou du responsable légal)

.....

Domiciliés à (indiquer l'adresse de chaque parent si ce n'est pas la même) :

Mère : .....

Père : .....

Responsables légaux de l'enfant (prénom, nom de l'enfant)

.....

Autorisons l'équipe d'animation de la LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE NORMANDIE organisateur de l'Accueil Collectif de Mineurs de Cuverville à utiliser l'image de mon enfant (photos - films) sur tous les supports de valorisation et/ou publications

- Site internet de la Ligue de l'enseignement de Normandie [www.laligenormandie.org](http://www.laligenormandie.org)
- Site internet de la commune de Cuverville [www.cuverville.fr](http://www.cuverville.fr)
- Blog
- Plaquettes d'informations d'activités et d'inscriptions
- Journaux (Ouest France et Liberté)
- Affichages pédagogiques

N'autorisons pas l'équipe d'animation de la Ligue de l'enseignement de Normandie organisateur de l'Accueil Collectif de Mineurs de Cuverville à utiliser l'image de mon enfant (photos - films) sur tous les supports de valorisation et/ou publications

Destinés aux opérations de communication 2022-2023.

Cette autorisation est consentie à titre gratuit et est valable au maximum 3 ans.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données concernant votre enfant (Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée). Pour toute demande de suppression ou rectification, vous pouvez vous adresser à la Ligue de l'enseignement de Normandie - 16, rue de la Girafe 14078 Caen cedex 5 - ou en envoyant un courriel : [contact@laligenormandie.org](mailto:contact@laligenormandie.org).

Fait à ....., le .....

*Signature(s) des 2 parents ou responsables légaux*

**FICHE N° 5 - AUTORISATIONS PARENTALES - Ligue de l'Enseignement de Normandie**

Enfant(s) : \_\_\_\_\_

- **AUTORISE(S) A REPARTIR :**       seul(s)                       accompagné(s)

Personne(s) autorisée(s) à venir chercher mon enfant en mon absence :

NOM-Prénom	Lien de parenté	N° de téléphone

▪ **URGENCE MEDICALE**

\*J'autorise/ \*Je n'autorise pas

- le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

\*Je m'engage à rembourser les frais médicaux engagés par la **LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE NORMANDIE**.

▪ **TRANSPORT**

\*J'autorise/ \*Je n'autorise pas la structure à transporter mon enfant :

- en transport collectif type bus de ville, car, minibus 9 places  
 en co-voiturage en véhicule personnel d'autres parents  
 occasionnellement par l'équipe d'animation, dans son véhicule personnel assuré par la **LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT** si les transports en commun ne sont pas adaptés.

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, responsable légal de l'enfant  
 \_\_\_\_\_ atteste avoir lu et approuve cette décharge.

Fait à.....le .....

Signature(s) des 2 parents ou du responsable légal

\* entourer la mention utile

SUITE FICHE N° 5

REPRODUCTION ET REPRESENTATION DE PHOTOGRAPHIE  
POUR UNE PERSONNE MINEURE PARENTALES - Ligue de  
l'Enseignement de Normandie

Nous soussignés (prénom, nom des 2 parents ou du responsable légal)

.....

Domiciliés à (indiquer l'adresse de chaque parent si ce n'est pas la même) :

Mère : .....

Père : .....

Responsables légaux de l'enfant (prénom, nom de l'enfant)

.....

Autorisons l'équipe d'animation de la LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE NORMANDIE organisateur de l'Accueil Collectif de Mineurs de Cuverville à utiliser l'image de mon enfant (photos - films) sur tous les supports de valorisation et/ou publications

- Site internet de la Ligue de l'enseignement de Normandie [www.laliguenormandie.org](http://www.laliguenormandie.org)
- Site internet de la commune de Cuverville [www.cuverville.fr](http://www.cuverville.fr)
- Blog
- Plaquettes d'informations d'activités et d'inscriptions
- Journaux (Ouest France et Liberté)
- Affichages pédagogiques

N'autorisons pas l'équipe d'animation de la Ligue de l'enseignement de Normandie organisateur de l'Accueil Collectif de Mineurs de Cuverville à utiliser l'image de mon enfant (photos - films) sur tous les supports de valorisation et/ou publications

Destinés aux opérations de communication 2022-2023.

Cette autorisation est consentie à titre gratuit et est valable au maximum 3 ans.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données concernant votre enfant (Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée). Pour toute demande de suppression ou rectification, vous pouvez vous adresser à la Ligue de l'enseignement de Normandie - 16, rue de la Girafe 14078 Caen cedex 5 - ou en envoyant un courriel : [contact@laliguenormandie.org](mailto:contact@laliguenormandie.org).

Fait à ....., le .....

*Signature(s) des 2 parents ou responsables légaux*

### "Accusé réception des règlements intérieurs"

**A compléter et à signer obligatoirement par le / les représentant(s) légal(aux) de (des) enfant(s) et à retourner en Mairie au plus tard le 24 JUIN 2022**

❖ La signature de l'accusé-réception des REGLEMENTS est OBLIGATOIRE et conditionnera l'inscription de (des) l'enfant(s) au restaurant scolaire, à la garderie périscolaire et aux mercredis loisirs.

La signature vaut également acceptation pleine et entière des modalités desdits règlements.

Je / nous soussigné(e) (s) :

\_\_\_\_\_

*Nom et prénom(s) du (des) parent(s)*

\_\_\_\_\_

*Nom et prénom(s) du (des) parent(s)*

Parent(s) de (des) l'enfant(s) :

\_\_\_\_\_

*Prénom(s) du (des) enfant(s)*

\_\_\_\_\_

*Prénom(s) du (des) enfant(s)*

\_\_\_\_\_

*Prénom(s) du (des) enfant(s)*

➤ **Certifie / certifions avoir pris connaissance du règlement intérieur :** <sup>(1)</sup> Cocher la (les) case(s) correspondante(s)

du Restaurant Scolaire <sup>(1)</sup>

de la Garderie Périscolaire<sup>(1)</sup>

des Mercredis Loisirs et autorise/autorisons mon (mes) enfant(s) à participer aux activités organisées par les Mercredis Loisirs permises par la réglementation des ACM (Accueils Collectifs de Mineurs) y compris les sorties à pieds, à vélo, en bus, en minibus, à la piscine, en camping, en covoiturage...<sup>(1)</sup>

➤ **Et m'engage / nous engageons à le (les) respecter.**

➤ **MENTIONS LÉGALES RGPD (Règlement Général de Protection des Données) - DOSSIER UNIQUE D'INSERTION**

Le responsable du traitement des données recueillies via le présent formulaire est le Maire de la Ville de Cuverville.

Les informations ainsi recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à respecter la délibération n° 2015-433 du 10 décembre 2015 portant adoption d'une norme simplifiée (NS-058) relative aux traitements automatisés de données à caractère personnel mis en œuvre par les collectivités territoriales et les personnes morales de droit public et de droit privé gérant un service public aux fins de gérer les services en matière d'affaires scolaires, périscolaires, extrascolaires et de petite enfance. Les destinataires des informations recueillies sont les agents communaux et les employés de la Ligue de l'Enseignement de Normandie chargés de la gestion des effectifs des écoles, du restaurant scolaire et des affaires périscolaires. Les données ainsi recueillies sont conservées jusqu'au 30 septembre 2023 ou jusqu'à sa demande de radiation du registre nominatif (article R121-11 du CASF).

Conformément à loi n°78- 17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (articles 38 et suivants), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser au Maire de la Ville de Cuverville, Place André Schoëffler, 14840 CUVERVILLE.

Signature des parents

\_\_\_\_\_

Signature de l'enfant

\_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**Les règlements intérieurs du Restaurant Scolaire, de la Garderie Périscolaire et des Mercredis Loisirs sont consultables en ligne : [www.cuverville.fr](http://www.cuverville.fr)**

## RESTAURATION SCOLAIRE - REGLEMENT INTERIEUR

---

### PREAMBULE

La restauration scolaire est un service facultatif. L'intérêt est d'offrir une prestation de qualité aux élèves des écoles maternelle et élémentaire.

Les tarifs des repas sont votés en Conseil Municipal.

Afin d'offrir un temps de repas dans de bonnes conditions, la restauration scolaire est organisée en deux services pour l'école élémentaire.

Les enfants sont placés sous la responsabilité de la commune de Cuverville. Toute famille qui confie son (ses) enfant(s) à cet accueil périscolaire, s'engage à respecter le présent règlement.

LES DISPOSITIONS CONTENUES DANS CE REGLEMENT DOIVENT ETRE SCRUPULEUSEMENT RESPECTEES, TOUTE INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE VAUT ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR PAR LA FAMILLE ET L'ENFANT.

LE PRESENT REGLEMENT A ETE ADOPTE EN CONSEIL MUNICIPAL.

### ARTICLE 1 : L'INSCRIPTION

---

L'inscription au restaurant scolaire est OBLIGATOIRE ET ANNUELLE.

Pour éviter d'importantes variations dans les effectifs du restaurant scolaire, il est demandé aux parents DE SOUSCRIRE UN ABBONNEMENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE ET INSCRIRE LEUR(S) ENFANT(S) POUR UN, DEUX, TROIS OU QUATRE REPAS PAR SEMAINE EN PRECISANT LES JOURS CHOISIS.

Cet abonnement est OBLIGATOIRE.

#### INSCRIPTION OCCASIONNELLE

En cas d'imprévu, les enfants pourront être accueillis à *titre exceptionnel* au restaurant scolaire. Les parents devront inscrire l'enfant sur le portail famille 24h avant.

POUR DES RAISONS DE RESPONSABILITE, UN ENFANT NE FAISANT PAS L'OBJET D'UNE INSCRIPTION PREALABLE NE POURRA PAS ETRE ACCEPTE AU RESTAURANT SCOLAIRE.

### ARTICLE 2 - PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (P.A.I.)

---

Un "PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE" (P.A.I.) est mis en place, à l'initiative des parents auprès de la direction de l'école, lorsque la scolarité d'un élève, notamment en raison d'un trouble de santé (allergie ou maladie), nécessite un aménagement.

Sans ce "PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE" l'enfant ne sera pas autorisé à prendre ses repas au restaurant scolaire.

En cas de difficultés à mettre en place le "PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE", l'enfant ne sera pas accueilli au sein de la structure.

### ARTICLE 3 - FACTURATION - MODALITES DE PAIEMENT

---

Une facturation mensuelle est établie et transmise aux parents.

Les parents doivent régler le montant des repas au régisseur de recettes du restaurant scolaire en ligne ou en mairie.

Le règlement s'effectue à TERME ECHU ET IMPERATIVEMENT AU PLUS TARD LE DERNIER JOUR DU MOIS SUIVANT, en numéraire, par chèque bancaire à l'ordre du "TRÉSOR PUBLIC" ou en ligne par internet.

L'absence de paiement dans les délais impartis, entraîne la radiation immédiate de l'enfant.

### ARTICLE 4 - ABSENCES - NON RESERVATION DES REPAS

---

Le service des repas et la surveillance des enfants des écoles élémentaire et maternelle sont assurés par des agents municipaux et des agents extérieurs habilités par la Commune.

Un registre de présence est tenu par le personnel encadrant.

Il est demandé aux parents D'INFORMER LA MAIRIE PAR COURRIEL AUX ADRESSES SUIVANTES [mairie@cuverville.fr](mailto:mairie@cuverville.fr) ET [restaurantscolaire.cuverville@orange.fr](mailto:restaurantscolaire.cuverville@orange.fr) de l'absence éventuelle de leur(s) enfant(s), LE JOUR MEME AVANT 9H00, sans cette information LE REPAS SERA FACTURE.

## RESTAURATION SCOLAIRE - REGLEMENT INTERIEUR

Par ailleurs, afin de réduire le gaspillage alimentaire et de prévoir au plus juste les commandes, tout repas pris sans réservation sur le logiciel dédié sera facturé comme suit :

- Ecole maternelle - Enfant cuvervillais et non cuvervillais : 5 € (*peu importe le montant du quotient familial*),
- Ecole élémentaire - Enfant cuvervillais et non cuvervillais : 6 € (*peu importe le montant du quotient familial*).

### ARTICLE 5 - ATTITUDE DES ENFANTS

#### SI L'ENFANT A DES DROITS, IL A AUSSI DES DEVOIRS :

L'enfant doit respecter ce règlement intérieur.

#### L'ENFANT DOIT RESPECTER :

- ✓ Le personnel d'encadrement,
- ✓ Leurs camarades,
- ✓ La nourriture,
- ✓ Les locaux, le mobilier et le matériel de restauration.

Les parents se doivent de rappeler à leur(s) enfant(s) les règles de bonne conduite en collectivité. Il est de leur responsabilité de rappeler le respect qui est dû à leurs camarades et au personnel chargé du service et de la surveillance des enfants, et ce afin de permettre un déjeuner dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité.

Un "SAVOIR ETRE" est attendu de la part de l'enfant avec respect des règles élémentaires de la discipline et de la vie en collectivité :

#### *Ce paragraphe doit être lu à l'enfant ou lu par l'enfant :*

AVANT LE REPAS	PENDANT LE REPAS
<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Je vais aux toilettes et me lave les mains avant et après le repas,</li> <li>✚ Je m'installe calmement à la place qui me revient,</li> <li>✚ Je jette les chewing-gums et bonbons dans les poubelles,</li> <li>✚ J'attends sagement mon tour pour rentrer dans le restaurant scolaire,</li> <li>✚ Je respecte les consignes des adultes,</li> <li>✚ Je suis poli et courtois avec mes camarades et le personnel,</li> <li>✚ Je ne crie pas dans les couloirs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Je me tiens bien à table,</li> <li>✚ Je respecte la nourriture et ne la gaspille pas,</li> <li>✚ Je parle doucement,</li> <li>✚ Je respecte le personnel de service et mes camarades,</li> <li>✚ Je range mon couvert et je sors de table en silence, sans courir,</li> <li>✚ Je respecte les consignes des adultes,</li> <li>✚ Je suis poli et courtois avec mes camarades et le personnel,</li> <li>✚ Je ne crie pas dans le réfectoire.</li> </ul>

Pour le bon ordre, il est assigné à chaque enfant une place qu'il occupera toute l'année.

L'enfant n'a pas le droit de quitter le réfectoire sans autorisation du responsable.

La mairie fournit les serviettes de table aux enfants de maternelle, moyennant une participation financière par an et par enfant, fixée par délibération du Conseil Municipal. Le montant de cette participation est à payer lors du premier règlement des repas pris au restaurant scolaire.

### ARTICLE 6 - SANCTIONS - EXCLUSIONS

Tout manquement aux règles de ce règlement intérieur entraînera une ou des sanctions.

Toute dégradation effectuée par l'enfant entraînera la responsabilité des parents et le remboursement des réparations.

Si l'enfant se signale par sa mauvaise conduite de façon répétée (*agressions verbales ou physique, agitation excessive...*) ou met en danger sa propre sécurité ou celle des autres pendant le service de restauration scolaire,

#### L'ENFANT SERA SANCTIONNE DE LA FAÇON SUIVANTE :

- ✓ 1<sup>er</sup> avertissement : courrier aux parents,
- ✓ 2<sup>ème</sup> avertissement : exclusion de 5 jours, après notification écrite adressée aux parents,
- ✓ 3<sup>ème</sup> avertissement : exclusion d'1 mois, après notification écrite adressée aux parents.

### ARTICLE 7 - HYGIENE ET SANTE DE L'ENFANT

Un enfant présentant une maladie contagieuse doit être signalé à la responsable du restaurant scolaire et les durées d'éviction respectées.

Les vaccins de chaque enfant doivent être à jour.

Aucun médicament ne peut être administré à l'enfant pendant le temps de présence au restaurant scolaire, même sur ordonnance en dehors d'un "PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE".

**RESTAURATION SCOLAIRE - REGLEMENT INTERIEUR**

---

**ARTICLE 9 - ACCIDENTS**

---

En cas d'accident bénin, l'enfant est soigné par les encadrants de la restauration scolaire. En cas d'événement plus grave, accidentel ou non, compromettant la santé de l'enfant, le service prend toutes les dispositions d'urgence nécessaire (*médecin, pompiers ou SAMU*). Le représentant légal est immédiatement prévenu.

**LES FAMILLES DOIVENT IMPERATIVEMENT DONNER A LA MAIRIE UN NUMERO DE TELEPHONE PERMETTANT DE LES JOINDRE EN PERMANENCE.**

**ARTICLE 8 - RESPONSABILITE ET ASSURANCE**

---

La commune est assurée pour les risques incombant au fonctionnement du service du restaurant scolaire.

La commune décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration d'objets personnels des enfants, d'accidents causés par un enfant à un tiers.

Il est déconseillé aux enfants de porter ou d'être en possession d'objets de valeurs (bijoux, téléphone, portable...). La perte, le vol et le bris ne sont pas de la responsabilité de la commune de Cuverville.

**LES PARENTS S'ENGAGENT A SOUSCRIRE UNE ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE COUVRANT LES RISQUES DURANT LES TEMPS EXTRASCOLAIRES AU NOM DE L'ENFANT.**



## GARDERIE PÉRISCOLAIRE - REGLEMENT INTERIEUR

La garderie périscolaire est un service facultatif. L'intérêt est d'aider les parents et de résoudre les problèmes de garde en dehors des temps scolaires. **LES DISPOSITIONS CONTENUES DANS CE REGLEMENT SONT IMPERATIVES ET DOIVENT ETRE SCRUPULEUSEMENT RESPECTEES.**

### A - INSCRIPTION - FREQUENTATION ANNUELLE

---

La garderie périscolaire **N'EST PAS ASSUREE LE MATIN DU JOUR DE LA RENTREE DES CLASSES.**

L'accès au service de garderie périscolaire est ouvert à tous les élèves inscrits aux écoles maternelle et élémentaire.

**L'inscription est obligatoire.** Pour éviter de nombreuses et importantes variations dans les effectifs de la garderie périscolaire, il est demandé aux parents de souscrire un abonnement pour l'année scolaire et inscrire leur(s) enfant(s) pour un, deux, trois, quatre ou cinq jours par semaine (matin et/ou soir) en précisant les jours choisis.

**Pour des raisons de responsabilité, UN ENFANT NE FAISANT PAS L'OBJET D'UNE INSCRIPTION PREALABLE NE POURRA PAS ETRE ACCEPTE A LA GARDERIE PERISCOLAIRE.**

### B - PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (P.A.I.)

---

Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est mis en place, à l'initiative des parents auprès de la direction de l'école, lorsque la scolarité d'un élève, notamment en raison d'un trouble de santé (allergie ou maladie), nécessite un aménagement.

Sans ce Projet d'Accueil Individualisé, l'accueil de l'enfant à la garderie périscolaire ne sera pas autorisé.

En cas de difficultés à mettre en place le Projet d'Accueil Individualisé, l'enfant ne sera pas accueilli au sein de la structure.

### C - FACTURATION - MODALITES DE PAIEMENT

---

Une facturation mensuelle est établie et transmise aux parents.

Les parents doivent régler le montant des frais d'accueil au REGISSEUR DE RECETTES de la garderie périscolaire *en mairie*, aux jours et heures d'ouverture de la mairie *ou en ligne*.

Le règlement s'effectue à **terme échu et impérativement au plus tard le dernier jour du mois suivant**, en numéraire, par chèque bancaire à l'ordre du "**TRESOR PUBLIC**" ou en ligne (via internet).

L'absence de paiement, dans les délais impartis, entraîne la radiation de l'enfant.

### D - FONCTIONNEMENT - ABSENCES

---

La garderie périscolaire n'est pas une étude et n'a aucun lien avec les activités scolaires. C'est un lieu où les enfants se détendent et jouent dans le calme à l'aide de matériel éducatif mis à disposition par la Ville.

**Chaque élève devra être muni d'un goûter.**

Les enfants sont pris en charge par des agents municipaux et des agents extérieurs habilités par la Ville pour un **EFFECTIF LIMITE.**

L'accueil de la garderie périscolaire fonctionne, en période scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

**Pour rappel : L'accueil n'est pas assuré le matin du jour de la rentrée des classes.**

▶ A l'école maternelle "ALFRED RICHER" pour les élèves de l'école maternelle : de 7h30 à 8h30 et de 16h25 à 18h30,

▶ A l'école élémentaire "PIERRE MENDES FRANCE" pour les élèves de l'école élémentaire : de 7h30 à 8h20 et de 16h15 à 18h30.

Un registre de présence est tenu par le personnel encadrant.

Les enfants peuvent être accueillis ou repris à tout moment. **Toute heure entamée est due.**

Le soir, les parents (ou les personnes désignées par écrit) doivent impérativement veiller au respect des horaires et récupérer leur enfant à 18h30. En cas d'imprévu (panne, circulation bloquée, ...) les parents doivent avertir dès que possible le personnel.

La Ville se réserve le droit de refuser l'accueil au service aux parents qui ne respecteraient pas, de manière répétée, l'horaire de fermeture.

Toute absence non justifiée est facturée au tarif en vigueur.

## GARDERIE PÉRISCOLAIRE - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### E - RESPECT - DISCIPLINE - HYGIÈNE - SANTÉ - ASSURANCE

---

Les enfants sont placés sous la responsabilité de la Ville de Cuverville.

Toute famille, qui confie son enfant à cet accueil périscolaire, s'engage à respecter le présent règlement.

Le temps périscolaire est un moment de détente et de repos, les enfants doivent respecter les règles élémentaires de la discipline et de la vie en collectivité.

Les règles de vie à observer par tous à l'intérieur des accueils périscolaires :

#### L'ENFANT DOIT :

- Rester dans l'enceinte de la garderie périscolaire,
- Respecter les autres enfants et le personnel, être poli et courtois avec ses camarades et les adultes,
- Respecter le mobilier, les locaux, le matériel servant aux activités, les consignes données, y compris en matière d'hygiène et de sécurité,
- Être calme.

#### L'ENFANT NE DOIT PAS :

- Mettre en danger sa sécurité et celle des autres,
- Bousculer ses camarades,
- Jouer dans les toilettes.

Les locaux, le mobilier, le matériel et les espaces mis à disposition des enfants appartiennent à la Ville. Toute dégradation effectuée par l'enfant entraînera la responsabilité des parents et le remboursement des réparations.

Aucun enfant malade ou porteur de parasites n'est admis à la garderie périscolaire.

Un enfant présentant une maladie contagieuse doit être signalé à la responsable de la garderie périscolaire et les durées d'éviction respectées.

Les vaccins de chaque enfant doivent être à jour.

Aucun médicament ne peut être administré pendant le temps de présence à la garderie périscolaire (hors PAI).

En cas d'accident, le médecin de famille est appelé et les parents prévenus.

En cas d'accident grave, l'enfant est transporté par le S.A.M.U.

Les enfants doivent arriver propres et avoir pris leur petit déjeuner.

La Ville est assurée pour les risques incombant au fonctionnement du service de la garderie périscolaire.

Les parents s'engagent à souscrire une assurance de responsabilité civile couvrant les risques durant les temps extrascolaires au nom de l'enfant. La Ville décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration d'objets personnels des enfants ; d'accident causé par un enfant à un tiers.

Il est déconseillé aux enfants de porter ou être en possession d'objets de valeurs (*bijoux, téléphone portable, ...*). La perte, le vol et le bris ne sont pas de la responsabilité de la Ville de Cuverville.

### F - SANCTIONS - EXCLUSIONS

---

En cas d'inobservation du présent règlement, notamment lorsqu'un enfant se signale par sa mauvaise conduite de façon répétée ou met en danger sa propre sécurité ou celle des autres, la Ville adressera un premier avertissement aux parents. En cas de récidive, un deuxième avertissement sera adressé et suivant la gravité de la situation une exclusion temporaire sera notifiée aux parents, par écrit, précisant la durée du renvoi.

Dans le cas où le comportement de l'enfant ne se serait pas amélioré, une exclusion définitive sera envisagée après notification écrite adressée aux parents.

### G - CREDIT D'IMPOT (SELON LA LOI DE FINANCES EN VIGUEUR)

---

Les frais de garde hors du domicile, des enfants à charge âgés de moins de 6 ans, ouvrent droit à un crédit d'impôt. Il est conseillé aux parents de conserver les factures correspondantes.

## MERCREDIS LOISIRS - REGLEMENT INTERIEUR

---

**A- ADRESSE DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL**

---

**ESPACE JEUNESSE ET LOISIRS (3/12 ANS)**

13 bis rue du Manoir - 14840 CUVERVILLE

☎ 02 31 72 18 74

Directrice coordonnatrice : Chloé CORDIER (06 75 46 01 34), Directrice adjointe : Mélanie FERREY (06 07 31 75 17)

---

**B - FONCTIONNEMENT**

---

Les mercredis loisirs fonctionnent de 8h00 à 18h00 (*se référer à la plaquette pour les horaires d'accueil en demi-journée*).Toute participation aux activités proposées par les mercredis loisirs pour les 3/12 ans **implique obligatoirement** :

- L'inscription au préalable de l'enfant sur les dates et heures des permanences indiquées sur les plaquettes d'information (aucune inscription ne sera prise en dehors de ces permanences).

---

**C - PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (P.A.I.)**

---

Un PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (P.A.I.) est mis en place, à l'initiative des parents auprès de la direction des mercredis loisirs, lorsqu'un enfant présente un trouble de santé (allergie ou maladie) et qui nécessite un aménagement.

Sans ce Projet d'Accueil Individualisé, l'accueil de l'enfant aux mercredis loisirs ne sera pas autorisé.

En cas de difficultés à mettre en place le PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE, l'enfant ne sera pas accueilli au sein de la structure.

---

**D - MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT**

---

Pour toutes nouvelles inscriptions, il est demandé :

- ✓ Une fiche d'inscription et de renseignements dûment complétée et le dossier unique d'inscription "Mairie",
- ✓ Une attestation du médecin traitant précisant que les vaccins de l'enfant sont à jour et que l'enfant est autorisé à pratiquer une activité sportive en Accueil Collectif des Mineurs (ACM),
- ✓ Une autorisation parentale de droit à l'image, de sorties, transport et urgence médicale (fiche 5 jointe),
- ✓ Le numéro d'allocataire CAF et votre quotient familial ou le dossier unique d'inscription "Mairie",

Ces documents sont téléchargeables sur [www.cuverture.fr](http://www.cuverture.fr)Les tarifs sont consultables sur la fiche d'inscription disponible en mairie ou sur le site [www.cuverture.fr](http://www.cuverture.fr)

L'inscription sera effective dès lors que l'ensemble des documents et paiement demandés auront été réceptionnés.

Toute absence sera due seules les absences justifiées par un certificat médical seront remboursées.

---

**E - RESPONSABILITE**

---

- La Commune et l'organisateur "LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE NORMANDIE" déclinent toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol d'affaires personnelles, objets de valeur ou argent (*téléphone portable, montre, bijoux...*).
- Il est vivement déconseillé aux enfants d'apporter au centre de loisirs et notamment sur les activités mises en place par la structure, des effets personnels tels que jouets, téléphone portable, console de jeux, appareil photo...) sauf si la demande émane de l'équipe d'animation dans le cas d'un projet particulier.
- L'EQUIPE D'ENCADREMENT SOLLICITE LA PONCTUALITE DES FAMILLES SUR LES HORAIRES d'accueil de la structure prévus à cet effet, afin de garantir le bon fonctionnement des activités.
- La commune et l'organisateur "La ligue de l'Enseignement de Normandie" sont responsables des enfants uniquement sur les temps et lieux d'animation encadrés par les animateurs. Leur responsabilité n'est pas engagée en cas d'accident qui pourrait survenir en dehors de ces lieux et horaires.
- L'administration de médicaments ne pourra se faire que sur présentation d'une ordonnance originale.
- Tout manquement grave à la discipline et au règlement intérieur sera signalé à la famille et sanctionné et pourra faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive de la structure sans pouvoir prétendre au remboursement du séjour.
- TOUTE ABSENCE DEVRA ETRE IMPERATIVEMENT SIGNALEE aux responsables de la structure au 06 75 46 01 34 - 06 07 31 75 17.